

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/58C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTESCOT POUR LA REALISATION D'UN CHEMIN PIETONNIER A LA TROBE.

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	33
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montescot en date du 14 juin 2021 ;

Vu la demande de fonds de concours en date du 20 septembre 2021 formulée par la commune de Montescot pour la création d'un chemin piétonnier qui reliera le hameau La Trobe au village ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande et ci-annexé ;

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Montescot en vue de participer au financement de la création d'un chemin piétonnier à La Trobe, à hauteur de 20 000 € ;

↳ **AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

